



HORAIRE



VENDREDI - 25 SEPTEMBRE 2009

16H00 Ouverture de l'inscription

19H00 Ouverture du Conseil général

- Mot de bienvenue de **monsieur Laurent Lessard**, député de Frontenac, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région du Centre-du-Québec

19H10 Présentation des candidats à la présidence du PLQ par **Me André Ryan**, président de la Commission juridique du PLQ et président du comité électoral

- Allocutions des candidats

19H30 Allocution de **monsieur Jean Charest**, député de Sherbrooke, premier ministre du Québec et chef du PLQ

Ajournement des travaux

Cocktail thématique

SAMEDI - 26 SEPTEMBRE 2009

08H15 Décret du huis clos

- Période aux affaires internes du PLQ
- Levée du huis clos

09H15 Explication des règles de procédure, de délibération et de votation relatives au choix à la présidence par **Me André Ryan**, président de la Commission juridique du PLQ et président du comité électoral

| |
|---|
| 10H00 à 15H00 Période de votation : salle PALACE |
|---|

09H30 Plénière : **Les défis économiques et financiers du Québec**

- Conférenciers invités :
 - **Monsieur Carlos Leitao**, stratège en chef et économiste en chef
Valeurs mobilières Banque Laurentienne
 - **Monsieur Luc Godbout**, professeur, chercheur et économiste
Université de Sherbrooke
- Animateur :
 - **Monsieur Daniel Hansen**, membre de la Commission politique du PLQ
- Période d'échange avec les participants
Animateur : **monsieur Daniel Hansen**, membre de la Commission politique du PLQ



SAMEDI - 26 SEPTEMBRE 2009 (suite)

- 10H45** Présentation d'une vidéo
- 10H50** Présentation sur l'état de la situation économique et financière du Québec
- **Monsieur Raymond Bachand**, député d'Outremont, ministre des Finances et ministre responsable de la région de Montréal
 - **Monsieur Clément Gignac**, député de Marguerite-Bourgeoys, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
 - **Monsieur Sam Hamad**, député de Louis-Hébert, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la Capitale-Nationale
- 12H00** Dîner
- 13H15** Allocution de **monsieur Saul Polo**, président de la Commission politique du PLQ
- Plénière avec les équipes de travail de la Commission politique du PLQ sur l'enjeu des finances publiques
 - **Monsieur Robert Dyotte**, membre de la Commission politique du PLQ
 - **Madame Maripier Isabelle**, Vice-présidente Jeune du PLQ
 - **Monsieur Bernard Lessard**, membre de la Commission politique du PLQ
 - **Madame Véronique Théorêt**, membre de la Commission politique du PLQ
- 14H45** Période d'étude de la résolution cadre
- 16H15** Remise du prix Lucienne-Saillant
- 16H30** Dévoilement des résultats de la consultation des membres pour la présidence du PLQ
Cocktail de la présidence

DIMANCHE - 27 SEPTEMBRE 2009

- 08H30** Période d'étude des résolutions à caractère politique
- 10H30** Présentation de **madame Nathalie Normandeau**, Députée de Bonaventure, vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et ministre responsable du Plan Nord
- Premier anniversaire du Plan Nord
- 10H50** Allocution de **monsieur Julien Gagnon**, président de la Commission-Jeunesse du PLQ
- 11H00** Allocution de **monsieur Jean Charest**, député de Sherbrooke, premier ministre du Québec et chef du PLQ



DOCUMENT DE TRAVAIL

PROFITER DE LA REPRISE POUR PRENDRE LES DEVANTS

Contexte

Quelques semaines après l'arrivée au pouvoir du PLQ en avril 2003, un rapport d'experts confirmait que l'état des finances publiques était plus fragile que ne le prétendait le gouvernement du PQ dans le dernier budget de Pauline Marois, et surtout miné par les conséquences à long terme de choix désastreux, telle la mise à la retraite anticipée massive de professionnels essentiels au bon fonctionnement de nos hôpitaux et de nos écoles. C'est pourquoi le gouvernement du PLQ s'est astreint à une discipline budgétaire exemplaire. À 4,5 %, le taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes est du tiers inférieur à la moyenne canadienne et le deuxième plus faible de toutes les provinces. Cela a permis au Québec de maintenir l'équilibre budgétaire jusqu'à l'apparition de la présente récession mondiale, tout en procédant à des réinvestissements historiques dans la remise en état de nos infrastructures et l'amélioration de nos réseaux de santé et d'éducation.

Fidèle à ses engagements, le gouvernement libéral a également consacré la marge de manœuvre issue de sa discipline budgétaire afin de mettre un terme aux aspects les plus pénalisant du système fiscal. Depuis 2003, le fardeau fiscal des particuliers au Québec a été réduit de 3,1 milliards de dollars. La taxe sur le capital, déjà chose du passé pour la majorité des entreprises, disparaîtra complètement d'ici 2010.

Une fois ces bases jetées, le gouvernement libéral s'est également attaqué au fardeau de l'endettement, se dotant d'un plan de réduction de la dette en créant le Fonds des générations. Mentionnons que malgré la tempête économique et le nécessaire retour au déficit budgétaire, le gouvernement a maintenu les versements au Fonds.

Quand, fin 2008, les soubresauts de l'économie mondiale se sont traduits par un recul de la croissance économique au Canada et au Québec, le choix stratégique du gouvernement du PLQ de soutenir les travailleurs et les entreprises a largement contribué à ce que l'économie du Québec évite le pire. La mise en place au moment fort de la crise du plus important chantier de travaux d'infrastructures de l'histoire du Québec, ce qui représente 100 000 emplois par année, est l'exemple le plus probant. Pensons aussi aux sociétés d'État qui ont pu prendre le relai des institutions financières lorsque les circonstances le justifiaient. Les statistiques récentes, qui font du Québec l'une des juridictions occidentales ayant le moins souffert de la crise, démontrent l'efficacité et la pertinence de nos actions.

Par conséquent, au moment où les signes de reprise se font plus nombreux, le Québec se trouve en meilleur état que ses voisins. Le revenu disponible per capita a tenu le coup, le marché de l'immobilier reste en santé, aucune banque n'est à l'agonie et le tissu économique n'a pas subi les déchirures observées ailleurs.

Certes, l'emploi a subi un recul temporaire, recul moins important que chez nos voisins. Certains secteurs d'activité, notamment la forêt et le manufacturier, doivent envisager des rationalisations plus profondes, forçant des milliers de travailleurs à songer à une seconde carrière. Heureusement, les investissements judicieux du Pacte pour l'emploi sont parvenus à limiter les mises à pied et à parfaire nos outils de formation et de requalification.

Dans un pareil contexte, le Québec a dû, tout comme ses voisins mais dans une moindre mesure, renouer avec des budgets déficitaires. Au total, c'est donc 11,5 milliards de dollars de déficit budgétaire qui sont prévus sur une période de 5 ans. Ces déficits cumulés représentent 3,8 % du PIB du Québec. À titre de comparaison, les déficits prévus en Ontario correspondent à 10,1 % du PIB et à 6,5 % du PIB au niveau fédéral. Aux États-Unis, le déficit pour la seule année en cours dépasse les 13 % du PIB. En somme, le Québec s'en tire mieux et c'est pour lui l'occasion de se démarquer.

S'il est vrai que le Québec a bien négocié l'entrée dans un virage serré, il lui reste maintenant à accélérer à la sortie du virage s'il veut gagner des places au classement. Cela passe inévitablement par un retour à l'équilibre budgétaire. Le tout dernier budget du gouvernement du PLQ contient une première série de mesures pour y parvenir. L'ensemble de ces mesures combleront 40 % de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014, tel que le prévoit le projet de loi 40.

Cela se traduit par une diminution à 3,2 % à compter de 2010-2011 de la croissance annuelle des dépenses de programmes. Par l'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, à terme la cible est de 900 millions de dollars par année. Le gouvernement procédera également à l'indexation de tous les tarifs non-indexés à compter du 1^{er} janvier 2011, à l'exception des tarifs à 7 \$ par jour pour les services de garde. Enfin, la taxe de vente du Québec sera haussée, passant de 7,5 % à 8,5 % au 1^{er} janvier 2011. Les ménages à faible revenu seront protégés par une augmentation du crédit d'impôt pour la TVQ.

L'enjeu de la démographie

Dans les circonstances, un déficit budgétaire était une nécessité afin de protéger les ménages québécois et l'économie du Québec des effets de la crise. Mais il s'agit d'une situation qui doit se corriger rapidement. Pour des raisons à la fois économiques et démographiques, il est essentiel de s'attaquer aussitôt la reprise bien amorcée, au rééquilibrage des finances publiques de manière à ajouter des conditions propices au succès des initiatives libérales au profit de la création de richesse.

Car à la situation actuelle, s'ajouteront au cours des années à venir les effets de la transition démographique. S'il est vrai qu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, le Québec a profité d'un baby-boom qui en a fait l'une des sociétés les plus jeunes d'Occident, les trente années de dénatalité qui ont suivi ont inversé les tendances. Les démographes estiment que nous sommes à 24 ou 36 mois de constater une diminution nette de la population en âge de travailler, et ce, malgré des efforts importants au niveau de l'immigration. Certes, la natalité, sous l'effet des mesures libérales favorables aux familles, est en hausse marquée depuis 3 ans, mais il faudra cependant attendre 2 décennies pour en voir les effets sur la population active. D'ici là le Québec devra traverser un creux démographique pendant lequel les baby-boomers rejoindront les rangs des retraités en grand nombre, alors que 8 000 jeunes de moins se joindront annuellement aux rangs de la population active.

Les dernières prévisions indiquent que la proportion des 65 ans et plus passerait de 13 % en 2003 à 30 % en 2051, alors qu'elle était de 5 % en 1929. Or à la retraite, les particuliers paient en moyenne 45 % d'impôts de moins que lorsqu'ils travaillaient. Le passage du temps implique également une hausse inévitable de la dépense moyenne en santé.

En de pareilles circonstances, le fait de ne pas rééquilibrer rapidement nos finances publiques et de ne pas maintenir les mesures nécessaires pour diminuer le poids de l'endettement public aurait pour conséquence de ralentir notre développement. Un lourd fardeau, légué en héritage à nos enfants.

Le Parti libéral du Québec peut relever ce défi sans aller trop vite ni trop loin dans un souci d'équité entre les générations. Seul lui détient ce qu'il faut d'expérience, de crédibilité, de discernement et de sens de l'équilibre pour mener cette opération.

C'est la tâche ambitieuse et délicate à laquelle la Commission politique du PLQ et la Commission-Jeunesse convient les militants de notre parti. C'est celle que nous décrivons et que nous soumettons à la discussion dans les pages qui suivent. Notre approche n'est ni strictement comptable, ni idéologique. Elle est guidée par les valeurs libérales, ancrée dans la réalité et respectueuse de notre vision de développement et de nos priorités. Elle cherche à protéger les vulnérables, à ne gaspiller aucune ressource ni aucun talent, et à donner à chacun une part un peu plus grande de responsabilité d'agir et de liberté de choisir.

Pour les fins de l'exercice, nous avons délibérément choisi de concentrer notre attention sur les mesures touchant principalement les finances publiques, mais demeurons toutefois convaincus que le gouvernement du PLQ doit continuer de s'appuyer sur la création d'emplois et de la richesse, sur l'ouverture d'un nouvel espace économique et sur le développement de son Plan nord pour positionner avantageusement le Québec dans l'économie de demain.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, malgré la récession mondiale, le Québec s'en tire mieux que ses voisins. Le gouvernement du PLQ a pris les bonnes décisions pour contrer les effets de la récession, il est venu en aide aux travailleurs et aux entreprises, ce qui positionne avantageusement le Québec dans la reprise économique. Dans ce contexte, le retour à l'équilibre budgétaire devient un moyen permettant au Québec de poursuivre sa lancée, de se défaire d'obstacles qui nuisent à son plein essor, et ainsi de saisir l'occasion de se retrouver en position de tête au lendemain de la crise.

C'est pourquoi nous proposons :

1. Que le gouvernement du PLQ poursuive le développement d'initiatives pour stimuler la croissance. Une fois la reprise solidement amorcée, il doit renouer avec l'équilibre budgétaire au plus tard pour l'exercice 2013-2014.
2. Que le gouvernement du PLQ fasse sa priorité de cet objectif essentiel au dynamisme économique, et qu'il adopte à cette fin une stratégie qui lui permettra de rendre l'appareil public plus efficace et les responsabilités mieux partagées entre l'État et les citoyens.
3. Que cette stratégie soit fondée sur les valeurs libérales, notamment l'équité intergénérationnelle et ne devrait pas compromettre les gains structurants obtenus depuis 2003 sur le plan de la fiscalité et en matière de natalité.
4. Qu'une fois l'équilibre budgétaire atteint, cette stratégie se poursuive et amène le gouvernement du Québec à réaliser des surplus budgétaires suffisants pour nous permettre d'atteindre les objectifs du plan de réduction de la dette mis au point avant la récession.

PARTIE 1

Un gouvernement libéral qui donne l'exemple

Un gouvernement qui s'apprête à demander la contribution de tous pour un effort important de redressement ne peut s'épargner l'exercice de jeter un regard sans complaisance dans sa propre cour. On ne peut envisager de solution équilibrée sans faire l'examen de la portée, de la pertinence et de l'efficacité de l'intervention de l'État québécois. C'est l'exercice que la Commission politique et la Commission-Jeunesse ont amorcé et dont elles vous soumettent les premières conclusions. Il s'agit pour l'essentiel d'améliorations souhaitables à des façons de faire qui nous apparaissent peu ou mal adaptées aux nouvelles réalités, et qui peuvent toutes permettre des gains d'efficacité et une diminution des coûts.

Au cours de son premier mandat, le gouvernement du PLQ a fait un effort considérable pour rationaliser ses dépenses et moderniser l'État. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que la modernisation de l'État est bien amorcée. Depuis 2003, c'est 1,1 milliard de dollars d'économie, c'est plusieurs organismes gouvernementaux éliminés, c'est la suppression de 4 500 postes dans la fonction publique par attrition, c'est la simplification du système de santé. Si en 5 ans, il a été possible d'économiser plus d'un milliard de dollars par année, la situation budgétaire actuelle commande de pousser plus loin l'exercice, un deuxième tour de roue s'impose. Bref, un nouveau regard doit être porté sur nos missions, sur nos programmes et sur nos façons de faire.

Nos structures doivent également faire l'objet d'un nouvel examen. Nous croyons que le gouvernement québécois pourrait se délester de quelques structures dont l'utilité est peu ou n'est plus justifiée, et surtout qui ne viendraient pas affecter la qualité des services essentiels aux citoyens.

Pensons notamment à l'expertise que développe le milieu universitaire québécois dans l'analyse des politiques publiques qui pourrait, selon nous, remplacer celle que le gouvernement obtient de certains organismes conseil au statut permanent. Les centres collégiaux de transfert technologique, rattachés à chaque cégep, pourraient remplacer efficacement le Centre de recherche industrielle du Québec dans sa mission.

Dans le même ordre d'idées, nous croyons que les segments de l'industrie financière montréalaise qui auront survécu à la crise mondiale pourraient désormais voler de leurs propres ailes sans l'assortiment de subventions et d'avantages fiscaux regroupés sous la coupe du programme du Centre financier international.

C'est pourquoi nous proposons :

5. Que l'État fasse sa part et donne l'exemple pour être plus efficace. Que pour y parvenir, il adopte les moyens suivants :
 - 5.1. Mettre sur pied un comité permanent de révision des programmes et des structures dont les objectifs seront de :
 - 5.1.1. Procéder à une évaluation régulière des programmes gouvernementaux, soumettant chacun d'entre eux à une analyse rigoureuse de sa pertinence, de son efficacité, de sa gouvernance, de ses coûts;
 - 5.1.2. Émettre au gouvernement des recommandations sur chacun des programmes quant à l'opportunité de les reconduire, d'en modifier les paramètres ou d'y mettre un terme;
 - 5.1.3. Procéder à une nouvelle analyse complète de tous les organismes conseil au statut permanent du gouvernement et abolir ceux qui ne répondent plus aux besoins de l'État.
 - 5.2. Poursuivre l'effort d'attrition de la fonction publique, par la réduction d'un fonctionnaire sur deux, de manière à atteindre l'objectif de réduction de 20 % pour l'exercice 2013-2014.
 - 5.3. Mettre un terme aux subventions et avantages fiscaux consentis au programme du Centre Financier International de Montréal.
 - 5.4. Mettre un terme aux subventions consenties au Centre de recherche industrielle du Québec.

Une gestion plus efficace

Il n'y a pas que dans les programmes et dans le choix des missions de l'État qu'un examen des façons de faire s'avère nécessaire. Une certaine forme de gestion « en silos » demeure présente malgré tous les efforts consentis depuis 2003 et nous prive de belles occasions de regrouper les meilleurs effectifs autour des meilleures pratiques. Elle peut également s'avérer pénible pour les entreprises et les citoyens qui doivent composer avec les exigences gouvernementales en pièces détachées. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les activités de recouvrement de créances et d'inspections.

Plus encore, le contrôle de l'administration publique sur les activités de soutien opérationnel à ses missions essentielles prive souvent le gouvernement des économies d'échelle et des gains de productivité que d'autres acteurs peuvent rendre possibles. Si les plus grandes multinationales de la planète trouvent avantageux de sous-traiter la gestion de leurs réseaux informatiques ou le service à la clientèle aux cotisants de leurs régimes de retraite, pourquoi le gouvernement du Québec y renoncerait-il sans examen ?

Nous croyons que, sous de bonnes formes contractuelles établies avec rigueur, des organisations du secteur privé pourraient également prendre en charge la gestion des pépinières publiques, la mise en valeur des données géomatiques du gouvernement et le renouvellement du parc carcéral.

C'est pourquoi nous proposons de :

- 5.5. Confier au secteur privé la gestion des activités de la Commission administrative des régimes de retraite, des activités entourant la mise en valeur de l'information géomatique du gouvernement, l'architecture de télécommunications, le renouvellement du parc carcéral, ainsi que la gestion des pépinières publiques.
- 5.6. Centraliser les activités de recouvrement de créances et instaurer un inspectorat unique qui verrait des enquêteurs mieux outillés et polyvalents assurer auprès d'une même organisation le respect de règlements issus de plusieurs ministères et organismes.

Des écoles plus autonomes

Notre réseau d'établissements d'enseignement est un pilier de notre société et un facteur déterminant pour notre future prospérité. Nous croyons possible de voir ce réseau s'ajuster aux nouvelles réalités afin d'offrir à chaque jeune l'occasion de réussir sa sortie du système, doté d'une solide formation générale, d'une bonne maîtrise du français et d'un diplôme qui le prépare adéquatement aux exigences du marché de l'emploi.

La Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires, dévoilée au début du mois de septembre par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, contribuera assurément à aider un plus grand nombre de jeunes à persévérer et à compléter leurs études pour obtenir un diplôme.

La Stratégie de la ministre met de nouveaux outils au service du dépistage précoce des difficultés, et investit dans l'enrichissement des services préscolaires de manière à ce que tous commencent l'école du bon pied. La taille des groupes sera diminuée au primaire, des améliorations seront apportées à l'aide aux devoirs, il y aura bonification de l'offre d'activités parascolaires, et amélioration du mentorat offert aux élèves à risque à l'entrée de l'école secondaire. Les forces vives de la communauté d'adultes qui entoure l'école seront également mises à contribution, et les directeurs d'école auront la responsabilité de mobiliser leur équipe, de jouer un rôle de rassembleur et de coordonner le travail en y associant, le cas échéant, le conseil d'établissement, les parents et les différents partenaires, notamment ceux du secteur de la santé et des services sociaux ainsi que des groupes communautaires. Enfin, un suivi sur l'efficacité des moyens déployés pour augmenter la réussite scolaire sera également effectué.

À toutes les mesures préconisées dans la Stratégie d'action et particulièrement à cette imputabilité accrue, nous croyons que doit correspondre une plus grande dose d'autonomie des équipes-écoles, qui ne pourront répondre à l'appel sans la liberté d'innover. C'est d'autant plus vrai pour tous ceux qui œuvrent dans les quelque 200 écoles de milieux défavorisés où les élèves à risque et les élèves en difficulté d'apprentissage et d'adaptation sont concentrés.

Une étude de l'OCDE¹ conclut que l'autonomie de l'école dans la sélection du corps enseignant conduit à des résultats 40 % meilleurs aux épreuves internationales que lorsque cette autonomie est absente. Une autre, réalisée par McKinsey², établit un lien entre la performance de chaque pays et le prestige associé à la profession d'enseigner, là où les enseignants sont recrutés parmi les premiers de classe.

1 Étude de OCDE : Barbara Ischinger, Directeur de l'éducation de l'OCDE, « How the world's school systems perform – and why it matters », 2008, p.26.

2 Étude de McKinsey : « How the world's best-performing school systems come out on top », septembre 2007, p.14.

Pour plusieurs établissements, une plus grande autonomie ouvre la voie vers le développement d'une école sur mesure qui répond davantage aux besoins des élèves, qui crée des liens forts entre tous les acteurs de l'école et contribue ainsi à leur réussite. Pour les écoles qui ont une plus grande concentration d'élèves connaissant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage, l'autonomie est un bon moyen de mobiliser les ressources et d'organiser le travail pour répondre aux besoins spécifiques des élèves à risque sans compromettre la réussite scolaire des autres élèves.

Il existe toute une différence entre composer avec un élève affichant de sérieux troubles de comportement et composer avec cinq d'entre eux, surtout lorsque ces derniers manifestent simultanément leurs « difficultés ». Les écoles qui héritent de la tâche difficile mais essentielle d'intégrer les élèves en difficulté et de desservir les élèves à risque ont besoin de toute l'aide disponible, pas seulement de budgets supplémentaires et de modifications de la taille des groupes. L'aide dont elles ont besoin peut provenir de plusieurs sources : l'apport des écoles privées, l'opportunité d'attirer et de retenir les meilleurs pédagogues et spécialistes, et la latitude nécessaire pour, d'une part, assigner les élèves en difficulté dans des classes spéciales et, d'autre part, limiter le nombre d'élèves par classe sujets à un plan d'interventions.

Avec ces modifications qui visent à accroître l'autonomie des écoles, nous croyons être en mesure d'améliorer la qualité du service auprès de l'étudiant et l'aider dans sa réussite scolaire, en plus de réduire le poids du palier intermédiaire, soit les commissions scolaires.

C'est pourquoi nous proposons :

5.7. D'accroître l'autonomie des écoles.

- 5.7.1. De confier à l'équipe-école, plutôt qu'à la commission scolaire, la responsabilité d'intégrer ou non les élèves en difficulté, en contrepartie de quoi l'équipe-école s'engagera à respecter des limites précises sur le nombre de plans d'intervention par classe.
- 5.7.2. De transférer à l'équipe-école la gestion des budgets destinés à l'organisation des services aux enfants présentant des problèmes d'apprentissage et l'embauche des professionnels manquants (psychoéducateurs, orthopédagogues et autres) pour ainsi en assurer davantage la pérennité, et permettre à celle-ci de concevoir des contrats qui leur garantiront l'embauche de ces personnes à long terme.
- 5.7.3. D'accorder plus de latitude en matière d'embauche et de licenciement aux directions d'école, notamment pour permettre une infusion d'enseignants émérites dans les écoles les plus touchées par la concentration d'élèves à risque.
- 5.7.4. D'ajuster la formule de financement des écoles privées de manière à ce que ces dernières voient un intérêt à intégrer la clientèle à risque et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage dans ses effectifs, au primaire comme au secondaire.
- 5.7.5. D'imposer aux commissions scolaires une diminution de leurs dépenses, surtout celles d'encadrement, afin de tenir compte de l'autonomie accrue des écoles.
- 5.7.6. De réviser à la baisse le nombre de commissions scolaires et la part des ressources budgétaires qui leur sont consenties, une fois ce transfert de responsabilités et de ressources vers les écoles accompli.

Plus d'efficacité dans notre système de santé

Compte tenu des nombreuses erreurs commises par le PQ dans le réseau de la santé, notamment par les mises à la retraite de nombreux médecins et infirmières, on peut dire aujourd'hui que la situation s'est grandement améliorée. Les temps d'attente dans les urgences ont diminué dans un grand nombre d'établissements; il y a davantage de groupes de médecins de famille; il y a plus de médecins et d'infirmières dans le réseau et les admissions dans nos universités pour le secteur de la santé a bondi. Cependant, d'importants progrès restent à faire. En dépit de ses forces et du dévouement de ceux qui y travaillent, notre réseau de la santé pourrait assurément être plus efficace.

En effet, nous croyons que le réseau sous-estime l'importance de la médecine préventive et de l'apport des technologies de l'information. Un autre aspect également présent est l'absence quasi-complète de moyens pour mesurer la performance des équipes soignantes et des établissements. Même pour les chirurgies les plus routinières et les plus répandues, il demeure impossible d'en connaître les coûts ou de savoir si un établissement fait mieux qu'un autre à ce sujet. Faudrait-il être surpris si un groupe de coureurs de 400 mètres ne parviennent pas à s'améliorer, s'ils ne sont jamais informés des aspects de leurs chronos à améliorer ?

D'importants progrès ont été réalisés ces dernières années au plan de la gouvernance et de la mise en réseau des ressources, mais ils ne portent pas tous des fruits parce que l'argent et l'information ne suivent pas toujours le patient. Par conséquent, il se fait moins de prévention qu'on le souhaiterait, trop de gens reçoivent des soins en milieu hospitalier alors qu'ils devraient être offerts ailleurs et des interventions thérapeutiques à fort volume ne sont pas toujours réalisées là où se trouve le meilleur rapport qualité-prix.

Au cours des années qui viennent, des progrès additionnels sont envisageables dans le système de santé québécois, des progrès qui viendront réduire autant les listes d'attente que la croissance des coûts du réseau. Si l'apport de ressources humaines et la concrétisation du dossier patient numérisé devraient aider, les progrès viendront surtout de la volonté de tout un chacun de repenser son rôle à la lumière des nouvelles réalités.

Les professionnels de la santé sont appelés à faire leur bout de chemin. Les médecins en première ligne doivent consacrer plus d'efforts aux initiatives de détection précoce et de prévention des ennuis de santé et de comportements qui ouvrent la voie aux maladies chroniques. Tous les professionnels, des médecins et infirmières aux préposés, doivent envisager des ajustements nécessaires aux frontières des actes professionnels qui leur sont réservés. Des gestes réservés aux médecins peuvent être effectués sans risque par des infirmières cliniciennes. Ces dernières peuvent céder certains gestes aux infirmières, et elles-mêmes en céder d'autres aux ambulanciers ou aux préposés.

Enfin, des réformes doivent être poursuivies ou amorcées dans la façon dont l'argent et l'information circulent dans le système. Dans un premier temps, le gouvernement doit consulter les professionnels et les administrateurs des établissements afin de s'entendre sur un programme systématique et complet d'évaluation de la performance. Ainsi, pour chaque catégorie diagnostique bien définie, nous pourrions obtenir des données fiables et comparables sur les coûts et les résultats cliniques peu importe la nature du traitement. Il en résulterait une saine compétitivité entre les établissements.

Ces outils étant en place, les agences régionales pourraient modifier les corridors de service en fonction de l'information obtenu, ce qui permettrait d'accroître la concurrence entre les établissements, diminuer les coûts et augmenter le volume des soins.

C'est pourquoi nous proposons :

5.8. D'encourager des efforts accrus pour simplifier et faciliter la délégation d'actes et des responsabilités cliniques de haut en bas de la hiérarchie au sein des équipes soignantes.

5.8.1. D'accélérer la mise en place de la numérisation du dossier patient.

5.8.2. De mettre en place un programme systématique et complet d'évaluation de la performance des établissements, fondé sur la méthode de caractérisation des coûts par épisode de soins.

5.8.3. D'ajuster progressivement les corridors de service et les formules de financement de manière à ce que les équipes soignantes offrant le meilleur service qualité-prix pour une intervention donnée ou la prise en charge d'un certain type de patient puissent obtenir les ressources pour en augmenter le volume.

Une meilleure coordination du développement régional

Une action centrée sur les pièces manquantes de la relance économique locale, conçue par et pour le Québec, serait aussi un outil qui nous permettrait d'aider plus efficacement les régions. À cet égard, nous croyons important de procéder au renouvellement d'une entente sur le développement économique régional avec le gouvernement fédéral, ce qui pourrait contribuer à nous faciliter la tâche tout en accroissant l'autonomie du Québec et en épargnant des ressources. Cette entente serait plus efficace que le saupoudrage des aides aux entreprises par le biais de deux réseaux, l'un fédéral, l'autre provincial, aux missions identiques mais aux structures dédoublées. Cela nous permettrait notamment de consacrer plus de ressources au développement des produits de niche et produits du terroir qui représentent souvent le meilleur pari des régions rurales éloignées des gros marchés.

C'est pourquoi nous proposons :

5.9. De mettre fin aux dédoublements et aux chevauchements en développement économique et régional par la mise en place d'un mécanisme obligeant l'agence canadienne de développement économique pour le Québec à consulter et à coordonner ses interventions avec le gouvernement du Québec et, dans l'incapacité de mettre en place un tel mécanisme, obtenir une compétence exclusive sur le développement régional au Québec.

Comme on vient de le voir, la Commission politique du PLQ et la Commission-Jeunesse proposent au gouvernement un agenda ambitieux d'efficacité et d'agilité accrues de l'appareil public. Mais elles aimeraient voir le gouvernement poursuivre la réflexion et l'élargir, dans les mois qui viennent, à d'autres acteurs de la société québécoise. Elles tiennent aussi à voir le gouvernement prendre ce défi à bras le corps et y consacrer tout son sérieux et son imagination.

PARTIE 2

Des responsabilités mieux partagées

En se matérialisant, les gains d'efficacité évoqués à la section précédente, devraient contribuer à nous permettre de retrouver rapidement l'équilibre budgétaire. Par contre, selon toute vraisemblance, cela ne suffira pas. Dans la première section, nous avons présenté un lot de mesures qui, selon nous, permettront au gouvernement d'être plus efficace. Toutefois, pour qu'il soit plus équitable et qu'il poursuive sa volonté d'être un modèle de développement durable, nous estimons que les responsabilités doivent être mieux partagées.

Pour s'adapter aux nouvelles réalités économiques et démographiques, pour affronter avec confiance la concurrence mondiale, les changements climatiques et les transformations du milieu du travail, tous les Québécois doivent participer à leur façon. Pour plusieurs, des changements d'habitudes leur permettront de relever ce défi sans impacts négatifs réels sur leur niveau de vie. D'autres devront cependant adopter des définitions moins rigides et plus réalistes de ce qui constitue les dimensions vraiment essentielles des services publics, ainsi que les frontières des responsabilités de chacun quant au partage des risques.

C'est pourquoi nous proposons :

- 6. De mieux partager les responsabilités entre l'État et les citoyens, dans le souci d'être le plus équitable, de préserver nos missions essentielles et de demeurer un modèle de développement durable.**

Une tarification encadrée

Abordons la question des tarifs. Beaucoup de tarifs existent, et la plupart seront indexés. Ce qui n'existe toujours pas par contre, et qui devient essentiel, c'est une cohérence d'ensemble. Aucun texte formel ne vient insuffler une logique, ni encadrer par des principes clairs l'évolution et la portée des tarifs, et la part qu'ils devraient occuper dans l'ensemble des coûts des services en cause. Des zones grises persistent, par lesquelles s'infiltrent des pratiques douteuses sur le plan de la transparence et de l'équité, qu'il s'agisse des frais afférents des établissements d'enseignement, ou de facturation en extra pour des pansements. Nous pensons que quelques grands principes devraient être débattus et inscrits dans une loi-cadre, réduisant d'autant les effets pervers de nos modèles tarifaires actuels.

Un premier principe, crucial à la bonne santé de nos finances publiques, est de renoncer pour de bon à l'expédient facile du gel tarifaire, lequel n'est jamais aussi temporaire qu'on le prétend, et peut s'avérer coûteux. Une façon simple, claire et efficace de concrétiser ce principe consisterait à fixer le tarif en fonction d'un pourcentage des coûts réels engendrés pour la fourniture des services. Ce pourcentage pourrait varier selon la nature du service rendu. De plus, nous pensons que devrait être envisagée la possibilité d'instaurer de modestes frais de scolarité au niveau collégial, des frais qui seraient délimités par les mêmes principes que ceux d'une loi-cadre sur la tarification.

Un second principe viendrait baliser la portée des tarifs, en insufflant plus de cohérence à leur modulation. Concrètement, cela suppose de définir des limites aux frais accessoires et aux services complémentaires facturables dans les domaines de la santé et de l'éducation, de circonscrire les limites des crédits pour pertes imputables aux droits et redevances à payer des entreprises. En somme, nous proposons un outil pour permettre aux citoyens de connaître la part réelle qu'ils paient.

C'est pourquoi nous proposons que :

6.1. Soit adoptée une loi-cadre sur la tarification qui :

6.1.1. Établira le tarif en fonction d'un pourcentage déterminé des coûts réels pour chaque service tarifé :

- **Dont les montants perçus devront servir à financer les services tarifés.**

6.1.2. Définira des limites aux frais accessoires et aux services complémentaires facturables dans les domaines de la santé et de l'éducation.

6.2. Soit envisagée la possibilité d'instaurer de modestes frais de scolarité au niveau collégial, frais qui seront délimités par les mêmes principes que ceux de la loi-cadre sur la tarification.

Un meilleur partage des risques en agriculture

Que ce soit pour la mise en marché, le soutien à l'exportation, la recherche, la relève agricole et la lutte aux maladies infectieuses, le gouvernement du Québec est très actif dans le soutien à l'industrie agroalimentaire et aux milieux ruraux. Toutefois, une part trop importante de cette enveloppe est accaparée par un programme de stabilisation du revenu agricole (ASRA) destiné aux seuls producteurs concentrés dans les grandes productions animales et céréalières, exception faite de la production des œufs, du lait et de la volaille.

Estimé annuellement à 305 millions de dollars en moyenne sur la période 2002-2009, le programme ASRA se dirige plutôt vers des déboursés de 578 millions de dollars pour l'exercice venant de se terminer. Le programme distribue 80 % de ses fonds à 20 % des producteurs admissibles, incite les producteurs à s'endetter et à négliger les produits de niche presque aussi efficacement qu'il les décourage à diversifier leurs risques ou réduire leurs coûts de production. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement du Québec assume le double des risques d'affaires supportés par les producteurs, ce qui est sans équivalent pour toute autre entreprise recevant le soutien de l'État. En travaillant de concert avec les producteurs concernés, en continuant de défendre, au Canada et à l'international, les autres piliers du régime que sont la mise en marché collective et la gestion de l'offre, nous croyons qu'une réforme majeure s'impose afin de réorienter ce programme d'assurance dans sa portée et son fonctionnement.

C'est pourquoi nous proposons :

6.3. De réviser le niveau du risque assumé par l'État en matière de stabilisation du revenu agricole de façon à le partager de façon équivalente (50-50) avec les agriculteurs du Québec.

6.4. De revoir le modèle de soutien des fermes de manière à ce que le gouvernement partage désormais la moitié des coûts associés à l'achat d'instruments financiers de protection contre les risques d'affaires, sans égard aux coûts de production.

Pour une plus grande efficacité énergétique

Le Québec a un potentiel hydroélectrique immense. Nos barrages ont longtemps été une source fiable d'électricité, propre et renouvelable, à un prix stable et très avantageux. Nous croyons que par ses atouts liés à son territoire, par ses politiques de développement énergétique, par sa grande expertise dans ce domaine, le Québec a le potentiel pour devenir la première puissance mondiale d'énergies propres et renouvelables, garantissant sa prospérité et la création d'emploi dans toutes les régions du Québec. Outre l'hydroélectricité, le Québec peut aussi se démarquer dans l'éolien, l'hydrolien, le solaire, la géothermie, la bioénergie et l'hydrogène.

Ce potentiel immense et le génie québécois en matière d'énergie ont fortement contribué à notre développement économique et permettent encore aujourd'hui aux Québécois de payer beaucoup moins pour leur électricité que leurs voisins. Cependant, les tarifs actuels ne reflètent pas les coûts de production plus onéreux des nouvelles installations, et c'est encore plus vrai en ce qui concerne les nouvelles formes d'énergies vertes. Nous pensons aussi que les tarifs actuels n'incitent pas suffisamment à l'économie d'énergie, à l'efficacité énergétique. Nous croyons par conséquent qu'il est possible et nécessaire de corriger la situation en réduisant quelque peu l'écart de coûts avec nos voisins.

Pour la majorité des Québécois, ce que nous proposons ajoutera en théorie environ quelques dollars supplémentaires par mois à la facture d'électricité résidentielle. Nous disons en théorie, car nous entendons déployer des technologies sophistiquées de mesurage de la consommation qui permettront plus aisément aux citoyens de réduire leur consommation d'énergie ou de la déplacer dans le temps. De plus, nous souhaitons voir hausser le seuil de consommation quotidien donnant droit à des tarifs réduits aux clients résidentiels d'Hydro-Québec, ce qui permettra de protéger les ménages locataires à revenu modeste de l'impact d'une hausse tarifaire qu'ils ne sont souvent pas en mesure d'éviter.

| Prix de l'électricité sur le marché résidentiel en avril 2008 ³ | |
|--|--------------------|
| Endroit | Prix moyen du Kw/h |
| Montréal | 6,8¢ |
| Toronto | 11,17¢ |
| New York | 21,27¢ |
| Boston | 19,12¢ |

³ Comparaison des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines, HydroQuébec, 2008, P. 4.

C'est pourquoi nous proposons :

6.5. De développer un grand projet d'efficacité énergétique de type « Smart Grid », en déployant de nouveaux outils (compteurs, senseurs et logiciels) pour aider les ménages à faire des économies d'énergie et moduler leur consommation dans le temps.

6.5.1. D'ajuster progressivement les tarifs d'électricité afin qu'ils reflètent les coûts marginaux de production, et qu'ils varient selon le moment de la journée et l'intensité de la demande.

6.5.2. D'augmenter le nombre de kWh quotidiens de consommation résidentielle tarifés à un prix inférieur, notamment afin de protéger les ménages à revenu modeste et les locataires.

Des redevances pour nos ressources

L'énergie hydroélectrique est une façon pour le Québec de développer le potentiel immense des richesses de son territoire. Il y en a d'autres. Et quand d'autres entreprises exploitent d'autres richesses, surtout lorsque ces richesses ne sont pas renouvelables ou sont susceptibles d'être surexploitées ou d'endommager les écosystèmes, il est logique et légitime d'exiger des redevances en échange de l'accès aux ressources du domaine public.

Dans un premier temps, il importe d'adopter les décrets nécessaires pour mettre en œuvre les redevances pour l'eau embouteillée et la tarification des gros utilisateurs industriels et commerciaux d'eau potable. Il faut ensuite s'assurer d'obtenir notre juste part des droits miniers.

L'industrie minière se porte bien au Québec, en dépit des montagnes russes des derniers mois sur le marché mondial des métaux. Le nombre de titres d'exploration actifs atteignait en 2007 son sommet des 10 dernières années, et la valeur que la production des métaux représentait est en hausse de 61 % par rapport à 2005.

Des enquêtes révèlent, comme en témoignent aussi de tels résultats, que le Québec est considéré comme l'endroit offrant le meilleur contexte d'investissement pour les activités d'exploration au Canada. L'environnement fiscal est favorable à l'exploration, et plus généreux que celui des autres provinces.

En théorie, les compagnies minières sont tenues de payer des droits qui correspondent à 12 % de leur profit « minier ». En réalité, les compagnies bénéficient de plusieurs mesures et allocations qui leur permettent de réduire leur profit déclaré, voire de le ramener à zéro. Ainsi, de 2002 à 2008, l'État n'a récolté que 1,5 % des profits en moyenne à titre de droits miniers, soit une somme substantiellement inférieure à la valeur des mesures fiscales consenties à l'industrie. Par exemple, pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008, la totalité des droits miniers relatifs aux minerais métalliques a été payée respectivement par 3 des 16 et 3 des 14 entreprises productrices, et ce, malgré une conjoncture favorable à cette industrie.

Tout en continuant de tenir compte du caractère fortement cyclique de l'industrie, nous tenons à resserrer les mécanismes de report de pertes qui deviennent, avec le temps, des échappatoires.

C'est pourquoi nous proposons :

6.6. D'instaurer le plus rapidement possible une redevance sur l'eau.

6.7. D'établir un pourcentage plancher de droits miniers à verser au gouvernement pour toute mine en exploitation dont les profits d'exploitation minière excèdent 500 000 dollars;

- **D'exiger ce pourcentage minimum des mines profitables dès le début de la seconde moitié de la période de congé de droits miniers, pour les entreprises qui en bénéficient.**

Si nous tenons à ce que chacun paie sa juste part d'impôts et de redevances, la Commission politique et la Commission-Jeunesse ne croient pas nécessaire d'ajouter au fardeau fiscal des Québécois au-delà du point de taxe de vente récupéré de l'assiette fiscale fédérale. Les impôts sur les revenus des entreprises et des particuliers doivent être à un niveau qui assure notre compétitivité et qui vient en aide aux familles sans imposer un fardeau qui diffère trop de la moyenne canadienne.

Toutefois, au nom de la santé publique, nous croyons qu'il est possible et souhaitable d'augmenter la taxe d'accise sur l'alcool et d'imposer une nouvelle taxe d'accise sur des produits alimentaires aux vertus nutritives douteuses mais qui comportent des risques certains pour la santé.

C'est pourquoi nous proposons :

6.8. D'augmenter les taxes d'accises sur les boissons alcoolisées.

6.9. D'instaurer une nouvelle taxe d'accise sur les boissons énergisantes, les croustilles, les boissons gazeuses et les confiseries.

Un tarif, c'est une source de revenus pour le gouvernement, mais c'est aussi un signal concret pour les citoyens. Si, en répondant à ce signal, les citoyens modifient leurs habitudes, et que ces changements dans les choix et les comportements finissent par limiter le gaspillage de nos ressources et de notre temps, c'est tout le Québec qui y gagne.

Plus de fluidité sur nos routes, un environnement plus sain

Au Québec, il n'en coûte rien pour circuler sur les voies rapides, contrairement à ce qui se fait ailleurs. Cela réduit le coût d'utilisation d'une voiture d'environ 10 %, mais au prix d'une plus grande congestion dans la métropole et d'autoroutes en moins bon état partout, sans parler d'un surcroît de pollution et de gaz à effet de serre.

Un système de tarification intelligent et souple nous permettrait d'éliminer une bonne part des bouchons de circulation, de prolonger la durée de vie de nos véhicules, d'améliorer la qualité de l'air et de rencontrer nos ambitieux objectifs de lutte aux changements climatiques.

Nous proposons donc d'instaurer un péage uniforme durant les heures d'affaires sur les segments interurbains du réseau autoroutier québécois, sur toutes les autoroutes « à deux chiffres » et pour l'accès aux grands centres urbains à l'exception de Montréal. Le tarif y varierait selon la distance parcourue et le poids des véhicules, et les recettes seraient entièrement consacrées à l'entretien et à la réfection des routes ainsi tarifées. Dans la région métropolitaine, c'est une tarification variable dans le temps qui serait instaurée, de manière à inciter ceux qui le peuvent à ne pas emprunter les voies rapides au moment où elles s'apprêtent à perdre toute fluidité. Les recettes seraient en partie destinées à l'entretien et à l'amélioration du réseau autoroutier, et en partie au développement des alternatives de transport collectif.

On ne saurait trop insister sur les particularités du modèle proposé. Les grandes distances entre les grands centres urbains de la vallée du Saint-Laurent seront gratuites les week-ends et tard en soirée, mais autrement tarifées selon un modèle analogue à celui des autoroutes américaines ou françaises, à raison d'un dollar ou deux par cent kilomètres. Les grandes distances au sein des régions ressources et entre les régions ressources et la vallée du Saint-Laurent vont demeurer gratuites en tout temps, pour éviter d'accentuer encore le désavantage relatif à l'éloignement des grands marchés.

Dans les grands centres urbains autres que Montréal, un tarif relativement modeste et uniforme dans le temps serait imposé durant les heures d'affaires aux automobilistes accédant au cœur urbain par les voies rapides. Ce dispositif, dont les recettes suffiront à financer un entretien impeccable des infrastructures, fera l'objet d'une planification soignée avec les élus locaux, dans une perspective de contrer l'étalement urbain et d'optimiser l'achalandage sur les circuits existants de transport collectif.

Dans la région métropolitaine toutefois, la présence de congestion généralisée aux heures de pointe et la configuration même du réseau avec ses inévitables goulots d'étranglement sur plusieurs parcours à fort volume fait en sorte que l'application stricte du principe de l'utilisateur-payeur ne fonctionnerait pas. D'où l'idée de moduler le niveau du tarif à différents moments de la journée pour tenir compte de la congestion, et celle d'attribuer une partie des recettes aux améliorations du réseau routier supérieur et de surface d'une part, et à l'amélioration de l'offre de services en transport collectif d'autre part.

Ainsi, l'ensemble de la solution (tarifs, ajustements au réseau, ajustement des entreprises aux nouvelles contraintes de déplacement, investissement dans les transports actifs et collectifs) pourra inciter le plus grand nombre à modifier leurs comportements dans le but de réduire le volume d'automobiles aux heures de grande congestion. La logique est la suivante : tous ceux qui, dans le contexte actuel de gratuité, pourraient se déplacer autrement, moins souvent, à d'autres moments ou avec plus d'occupants ne le font pas en raison de l'absence de signal de prix. En instaurant la tarification modulable dans le temps, le signal de prix sera présent. On assistera à des changements de comportement et la congestion diminuera. L'automobiliste qui, pour toutes sortes de raisons, n'est pas en position de modifier facilement son comportement, pourra au moins compter sur des déplacements plus fluides qui lui feront chaque jour gagner de précieuses minutes à verser au compte de la qualité de vie.

Encore faut-il pour cela rendre plus disponibles, fiables et efficaces les trains de banlieue, les rames de métro, les corridors réservés, les tramways, les stationnements incitatifs et autre éléments d'un dispositif de transport collectif de première classe. Encore faut-il aussi investir dans certains ajustements critiques dans le réseau métropolitain pour améliorer la fluidité d'ensemble, sur les voies rapides comme sur les grands boulevards urbains qui deviendront une solution de rechange gratuite. Seule une collaboration efficace avec l'ensemble des élus de la région métropolitaine, et les recettes issues de la tarification dans la métropole, nous permettra d'y parvenir. Le cas échéant, nous aurons réussi à mettre en échec l'étalement urbain et la dégradation de la qualité de l'air.

C'est pourquoi nous proposons :

- 6.10. D'instaurer des péages sur les infrastructures autoroutières interurbaines, dont les revenus seront exclusivement affectés au maintien des infrastructures autoroutières tarifées.
 - 6.10.1. D'instaurer un système de péage sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont les revenus seront affectés notamment au maintien et aux ajustements des infrastructures tarifées afin d'en améliorer la fluidité, ainsi qu'à l'amélioration du réseau artériel urbain et à l'offre de services en transport collectif et actif.
 - 6.10.2. D'instaurer un système de péage pour les villes de Québec, Sherbrooke, Gatineau et Trois-Rivières, dont les revenus seraient affectés au maintien des infrastructures autoroutières tarifées et au développement de solutions de rechanges en transport plus vertes.
 - 6.10.3. De verser un montant compensatoire exceptionnel aux sociétés de transport de la région métropolitaine afin que, quelques mois avant l'entrée en vigueur de la tarification des voies rapides, les automobilistes puissent faire l'essai du transport collectif pendant un mois, en se procurant une carte mensuelle au prix symbolique d'un dollar.

Financement de la santé

Depuis 1998, les dépenses en santé ont fait un bond de 107 %. À l'heure actuelle, près de 45 % du budget de l'État sert à financer notre réseau. Avec les effets de la transition démographique exposée en introduction, cette proportion pourrait atteindre jusqu'à 70,5 % en 2030-2031. Il faut se rendre à l'évidence, les travailleurs ne pourront absorber une telle facture. Si la tendance démographique ne peut être inversée à court terme, par souci d'équité envers les générations, il faut trouver des moyens d'affronter cette situation sans délai.

Pour cela, il est aujourd'hui essentiel, alors que la population active du Québec n'a pas amorcé sa phase de décroissance, de mettre de l'argent de côté. Afin d'arriver à bien amortir le choc, l'État devra évaluer l'impact projeté d'une hausse des coûts du système combinée à une baisse de revenus. Une fois cette analyse effectuée, le gouvernement devra se doter de cibles contraignantes pour mettre de côté dès maintenant le coussin lui permettant de faire face aux défis futurs sans négliger la qualité des services actuels. Le choc démographique prend sa source dans les choix et les comportements de plusieurs générations; ses effets se feront sentir sur les choix et les comportements de plusieurs générations. Il nous apparaît équitable et sensé de trouver des moyens de faire en sorte que toutes les générations puissent contribuer à y faire face.

C'est pourquoi nous proposons :

6.11. De créer une *Caisse-Santé* responsable de la gestion du financement à long terme des services de santé et chargée de :

6.11.1. Mesurer la hausse des coûts du système de santé attribuable au choc démographique à venir.

6.11.2. Sensibiliser la société civile et les autorités gouvernementales sur l'importance de cette hausse et sur les pressions fiscales futures qu'elles génèreront en inscrivant, par exemple, ce montant au passif du budget annuel de l'État, ou en se dotant de cibles concrètes de capitalisation à court, moyen et long termes.

6.11.3. Commencer dès aujourd'hui à capitaliser ces coûts supplémentaires afin qu'ils n'incombent pas uniquement aux générations futures.

Conclusion

Depuis cinq ans, le Parti libéral du Québec a redonné des forces au Québec. Il a réparé les erreurs du PQ et dynamisé notre économie. Ce qui fait qu'aujourd'hui, il y a plus de spécialistes dans les écoles, plus de médecins dans les hôpitaux, plus de Québécois en emploi. Il a relancé l'investissement, que ce soit dans l'énergie propre, les infrastructures ou la santé. Il a redonné un nouveau souffle aux familles, aux aînés et aux régions.

Parce que le gouvernement du PLQ a administré les finances publiques avec rigueur et qu'il a posé les gestes nécessaires pour affronter la tempête économique, le Québec a moins souffert de la récession que ses voisins. Maintenant que les premiers signes de la reprise économique se manifestent, il a maintenant une occasion de poursuivre sa lancée avec courage et discernement, de prendre les devants sur ses partenaires et concurrents. Voilà une opportunité à saisir.

Les conditions essentielles à ce nouvel élan sont claires à nos yeux et rendues encore plus impératives en raison des réalités démographiques. Le Québec doit retrouver l'équilibre budgétaire de façon éclairée et définitive, sans fragiliser la relance ni repousser l'échéance.

C'est dans cet esprit que, dès le lendemain du dépôt du dernier budget, la Commission politique du PLQ et la Commission-Jeunesse ont mobilisé leurs membres dans un exercice de réflexion de plusieurs mois, dont les résultats se trouvent dans les pages précédentes et sous la forme d'une résolution que les militants du PLQ seront appelés à débattre le 26 septembre prochain.

Nous avons voulu ces propositions concrètes dans leur formulation, et fidèles aux valeurs et priorités de notre parti. Nous l'avons fait par équité entre les générations sans toutefois compromettre les gains structurants obtenus depuis 2003 sur le plan de la fiscalité et en matière de natalité, ni repoussé l'échéance des objectifs de remboursement de la dette.

Nous avons préféré amorcer plutôt que clore un débat qui devra s'étendre à toute la société au cours des mois à venir. Nous avons souhaité décrire la nécessité d'agir sans délai, l'œil sur l'horizon qui se dessine.

Commission politique
Commission-Jeunesse



CAHIER DES RÉOLUTIONS

| POUR UN RENFORCEMENT DE LA LÉGISLATION ENVIRONNEMENTALE AU QUÉBEC | |
|---|--|
| ATTENDU QUE | le principe de responsabilisation de la société civile au regard de la question environnementale implique que les personnes morales adoptant des comportements répréhensibles contribuent financièrement à atténuer les conséquences de ces actes sur le patrimoine naturel québécois; |
| ATTENDU QUE | les comportements qualifiés d'infractions environnementales ou de fraudes environnementales méritent d'être sanctionnés à la hauteur des conséquences qu'ils engendrent pour la société, afin d'envoyer un signal clair et factuel quant au coût social des externalités dont ils sont la cause; |
| ATTENDU QUE | les sanctions suivant la réalisation d'un acte répréhensible en matière d'environnement ne sauraient être moins coûteuses que l'adoption de comportements conformes aux lois, et que la mise en place d'infrastructures permettant d'adopter cesdits comportements. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

- a) d'élargir le pouvoir des inspecteurs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en leur permettant entre autres de confisquer dans certains cas le matériel ayant servi à commettre une infraction¹;
- b) d'établir une gradation à la hausse des sanctions administratives et pécuniaires en fonction des précédents d'un individu ou d'une entreprise en matière de non-respect des lois environnementales;
- c) d'augmenter le montant des amendes pour faute environnementale;
- d) de tenir personnellement responsables les dirigeants et administrateurs d'entreprises des transgressions en matière environnementale, dans la mesure où l'entreprise ne pourrait répondre de ses actes;
- e) d'augmenter les ressources affectées aux enquêtes et aux poursuites en matière d'environnement.

COMMISSION-JEUNESSE

¹ Une telle mesure est appliquée avec succès par le gouvernement israélien.

| NOUVEAUX MÉCANISMES POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS D'ENSEIGNEMENT | |
|---|--|
| ATTENDU QUE | le manque d'enseignants ayant obtenu un permis d'enseignement, notamment dans les matières spécialisées, refait surface chaque année dans le secteur primaire comme dans le secteur secondaire; |
| ATTENDU QUE | pour obtenir un permis d'enseignement au Québec, il faut détenir un baccalauréat de quatre ans spécialisé en enseignement primaire ou secondaire; |
| ATTENDU QU' | il n'y a pas de formation dans des écoles ou des collèges ou dans une faculté universitaire pour devenir un enseignant avec un permis d'enseignement dans les matières spécialisées du secteur professionnel ou technique tant au secondaire qu'au collégial, puisque les personnes touchées ne répondent pas au seuil d'admissibilité des universités; |
| ATTENDU QU' | il existe un mécanisme administratif temporaire pour combler un poste vacant avec un candidat n'ayant pas son permis d'enseignement, soit de demander une « tolérance d'engagement » auprès du ministère de l'Éducation quand l'administration scolaire ou l'établissement privé prouve que l'embauche d'un candidat ou d'une candidate sans permis est la seule possibilité pour combler tous les postes en enseignement; |
| ATTENDU QUE | le secteur collégial de même que le secteur universitaire n'ont pas à se soumettre à l'exigence de l'obtention d'un permis d'enseignement pour l'embauche de leur personnel enseignant; |
| ATTENDU QUE | dans le passé, le Québec a déjà permis à un bachelier d'obtenir un certificat d'enseignement en effectuant une année supplémentaire à l'université en psychopédagogie pour avoir un permis d'enseignement; |
| ATTENDU QUE | cette pratique est appliquée dans d'autres provinces canadiennes comme en Ontario. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec prenne les dispositions nécessaires pour mettre en place un mécanisme afin :

- a) qu'un bachelier obtienne un certificat d'enseignement après avoir étudié durant une année supplémentaire en psychopédagogie et ainsi être admissible à l'obtention d'un permis d'enseignement;
- b) qu'un artisan, un ouvrier spécialisé, un technicien ou un technologue puisse obtenir un permis d'enseignement pour enseigner dans le secteur professionnel du niveau secondaire.

COMMISSION POLITIQUE REGIONALE DE QUEBEC

| POUR UN RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF SE POSANT COMME UNE VERITABLE ALTERNATIVE A LA VOITURE | |
|--|---|
| ATTENDU QU' | au Québec, 38,7% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont attribuables au secteur des transports ² ; |
| ATTENDU QUE | les choix et comportements individuels des Québécois quant à leurs modes de déplacement et l'utilisation extensive de l'automobile comme moyen de transport domestique contribuent à alourdir le bilan environnemental des transports; |
| ATTENDU QUE | le transport collectif ne s'est pas encore imposé comme une alternative naturelle à la voiture dans le mode de vie des Québécois, entre autres pour des raisons d'accessibilité et de confort; |
| ATTENDU QU' | il importe de doter le réseau de transport collectif actuellement proposé aux Québécois d'incitatifs afin qu'ils optent pour un mode de déplacement plus durable, tout en cherchant à actualiser les technologies sous-tendant ce réseau, afin d'en améliorer l'empreinte écologique. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

D'initier un projet de société d'envergure en matière de transport collectif en :

- a) procédant graduellement à l'électrification du réseau de transport collectif;
- b) incitant les sociétés de transport collectif à élargir, là où la demande le justifie, les plages horaires du transport en commun³;
- c) favorisant l'implantation de programmes de libre accès au transport collectif pour les étudiants de niveau postsecondaire au Québec⁴;

COMMISSION-JEUNESSE

2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, « Le contexte et les enjeux », *Plan stratégique 2008-2012*, Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2009, p. 9.

3 Via un service nocturne qui pourrait s'étendre, entre autres, de minuit à 3 h.

4 Une telle initiative a notamment été mise sur pied dans la région de l'Estrie, en collaboration avec l'Université de Sherbrooke.

| PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL | |
|---|--|
| ATTENDU QUE | le gouvernement a fait une annonce importante et extrêmement bien reçue concernant le prolongement du réseau de métro sur l'Île de Montréal et vers Laval et Longueuil; |
| ATTENDU QUE | les citoyens de l'Est et de l'Ouest de Montréal sont confrontés quotidiennement à des services de transport en commun déficients : <ul style="list-style-type: none"> • qui les obligent à utiliser leurs véhicules, • à s'abstenir d'effectuer certains déplacements • à reconsidérer l'occupation de certains emplois pratiqués en dehors des heures de pointe; |
| ATTENDU QUE | des études récentes ont démontré que la qualité de l'air à Montréal se détériore grandement d'année en année, en bonne partie à cause du transport automobile; |
| ATTENDU QUE | le prolongement de la ligne orange à Laval a connu un grand succès quant à la diminution du nombre de véhicules présents sur le réseau routier et à l'augmentation des usagés du métro; |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec demande à l'AMT d'inclure dans son projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, un prolongement vers l'ouest également, ainsi qu'une desserte efficace de l'ouest de l'île par les trains de banlieue, ce qui aura pour effets bénéfiques de :

- désengorger un réseau routier encombré;
- promouvoir une solution plus écologique de transport en commun.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTRÉAL
L'ASSOCIATION LIBÉRALE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

RÉSOLUTION 5

| INSCRIPTION AUX GUICHETS RÉGIONAUX D'ACCÈS | |
|---|--|
| ATTENDU QUE | les garderies privées, les centres de la petite enfance (CPE) ainsi que les services de garde en milieu familial qui reçoivent des subventions de l'État n'ont aucune obligation de s'inscrire aux « Guichets régionaux d'accès »; |
| ATTENDU QUE | le nom d'un enfant peut se retrouver sur plusieurs listes d'attente, sans égard à leur lieu de résidence. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Toutes les garderies privées, les centres de la petite enfance (CPE) ainsi que les services de garde en milieu familial soient assujettis à l'inscription obligatoire aux « Guichets régionaux d'accès ».

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE QUÉBEC

| ENCOURAGER LES PERSONNES AÎNÉES À DEMEURER SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL OU À LE RÉINTÉGRER | |
|--|--|
| ATTENDU QUE | dans le contexte actuel de crise économique vécue partout dans le monde, le Québec a besoin plus que jamais de la contribution sous toutes ses formes de l'ensemble de ses citoyens, incluant les aînés; |
| ATTENDU QUE | le gouvernement du Parti libéral du Québec a posé au cours des dernières années des gestes marquants afin de soutenir l'économie du Québec, et que les résultats se font présentement sentir; |
| ATTENDU QUE | plusieurs aînés désirent demeurer sur le marché du travail ou encore le réintégrer afin de maintenir ou améliorer leur pouvoir d'achat; |
| ATTENDU QUE | d'ici 2012, quelque 700 000 emplois seront à pourvoir afin de maintenir le développement économique du Québec. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Parti libéral du Québec soit un précurseur en encourageant les personnes aînées qui reçoivent la pension de la Sécurité de vieillesse, si elles le désirent, à rester ou à réintégrer le marché du travail;
2. Le gouvernement du Parti libéral du Québec envoie un message très clair aux employeurs quant à l'importance de la contribution des personnes aînées pour le développement économique, social et culturel du Québec;
3. Comme promis lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement du Parti libéral du Québec aille de l'avant avec sa volonté de mettre en place des conditions fiscales avantageuses pour les aînés et accorde une déduction additionnelle de 10 000 \$ pour les revenus de travail des personnes qui reçoivent la pension de la Sécurité de la vieillesse.

COMMISSION DES AÎNÉS DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 7

| VIRAGE À DROITE SUR FEU ROUGE | |
|--------------------------------------|---|
| ATTENDU QUE | le virage à droite sécuritaire est une pratique acceptée dans la majorité des villes canadiennes; |
| ATTENDU QUE | le virage à droite sécuritaire est une pratique acceptée dans toutes les villes du Québec à l'exception de Montréal; |
| ATTENDU QUE | dans les villes où le virage à droite est permis on ne dénote aucune augmentation du nombre d'accidents pouvant être liés à cette pratique. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

De demander à la Ville de Montréal d'autoriser le virage à droite sécuritaire.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTRÉAL

| POUR UNE MEILLEURE GESTION DES COÛTS ÉCONOMIQUES DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION | |
|--|--|
| ATTENDU QUE | le choc démographique attendu d'ici 2056 devrait, selon des études menées par le groupe Desjardins et par l'Institut de la statistique du Québec, faire grimper de 14 % à 28 % la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans au Québec ⁵ ; |
| ATTENDU QUE | le nombre de centenaires sur la même période devra passer de 1000 à 19 000 ⁶ ; |
| ATTENDU QUE | cette nouvelle structure démographique se traduira invariablement par une hausse des coûts attribuables au réseau de la Santé, hausse qui ne sera pas liée à une amélioration de la qualité des soins, mais simplement à une hausse du volume de soins à être donnés aux Québécois; |
| ATTENDU QUE | cette ascension des dépenses est déjà amorcée, l'enveloppe budgétaire allouée au réseau de la Santé québécois ayant connu une hausse, au cours de l'exercice budgétaire 2009-2010, de 1,1 % supérieure à celle de l'ensemble des dépenses réalisées par le gouvernement ⁷ ; |
| ATTENDU QU' | il importe de chercher à se doter dès maintenant d'outils permettant de faire face à cette hausse de l'enveloppe budgétaire à être allouée aux services de santé, afin que les générations futures n'en fassent pas seules les frais. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

De créer une Caisse-Santé responsable de la gestion du financement à long terme des services de santé et chargée de :

- a) mesurer la hausse des coûts du système de santé attribuable au choc démographique à venir;
- b) sensibiliser la société civile et les autorités gouvernementales à l'importance de cette hausse et aux pressions fiscales futures qu'elles généreront, en inscrivant par exemple ce montant au passif du budget annuel de l'État, ou en se dotant de cibles concrètes de capitalisation à court, moyen et long termes;
- c) commencer dès aujourd'hui à capitaliser ces coûts supplémentaires afin qu'ils n'incombent pas uniquement aux générations futures.

COMMISSION-JEUNESSE

5 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, juillet 2009.

6 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Op. cit.*

7 FINANCES QUÉBEC, « Section J: Informations additionnelles », *Plan budgétaire 2009-2010*, Gouvernement du Québec, 19 mars 2009.

| POUR FAIRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE UNE MÊME RÉALITÉ AU QUÉBEC | |
|--|---|
| ATTENDU QUE | la croissance économique du Québec et le développement écologique de la province ne peuvent être soutenables à long terme que s'ils sont analysés comme étant une seule et même réalité; |
| ATTENDU QUE | plusieurs indices permettant de pondérer les calculs de croissance économique en fonction de ses impacts sur le patrimoine naturel et la santé publique ont déjà été élaborés par divers organismes, notamment par le <i>Pembina</i> Institute sous le nom d' <i>Indice de progrès véritable</i> (IPV) en vue d'une application à l'économie albertaine ⁸ , de même que le groupe <i>indice de progrès véritable-Atlantique</i> visant l'économie néo-écossaise; |
| ATTENDU QUE | selon l'IPV du Pembina Institute, la croissance économique albertaine entre 1961 et 1999 pondérée par des facteurs environnementaux aurait été négative, plutôt qu'en croissance de 4,4 % ⁹ ; |
| ATTENDU QUE | le Québec entend conserver son titre de leader au sein de la fédération en matière de développement durable, et qu'en ce sens il doit se doter d'un tel outil; |
| ATTENDU QUE | les Québécois ont droit d'avoir accès à une information claire et intégrée quant aux impacts de la croissance économique sur le patrimoine naturel québécois. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Soit mis en place un indicateur de produit intérieur brut (PIB) vert qui serait le reflet de la valeur de la production annuelle au Québec, révisée en fonction de ses impacts environnementaux;

Toute référence au PIB dans une loi, un règlement ou une politique devra conséquemment faire appel à la notion de PIB Vert, ce qui aura notamment un impact sur le calcul de la croissance économique de la province.

COMMISSION-JEUNESSE

8 THE PEMBINA INSTITUTE, *Green economics*, <http://alberta.pembina.org/economics>, 2008.

9 Fondation David Suzuki, « Générer une richesse véritable », *La durabilité en une génération*, 2004, p.11

| SUREMBALLAGE DES PRODUITS DE CONSOMMATION | |
|---|---|
| ATTENDU QUE | le recyclage s’ancre progressivement dans nos mœurs, mais qu’en contrepartie la quantité de déchets produite ne cesse d’augmenter (près de 13 millions de tonnes en 2006 ¹⁰); |
| ATTENDU QUE | les emballages représentent entre 15 et 20 % des déchets résidentiels générés et sont donc une source non négligeable de pollution ¹¹ ; |
| ATTENDU QUE | plusieurs produits de consommation comportent un emballage superflu et inutile qui n’existe que pour des raisons de commercialisation; |
| ATTENDU QUE | certaines composantes des emballages ne peuvent être recyclées et prennent des décennies avant de se dégrader (barquette de polystyrène, emballage plastique, etc.); |
| ATTENDU QUE | la réduction à la source a plus d’impacts positifs sur l’environnement que le recyclage; |
| ATTENDU QUE | l’Union européenne a mis en place une réglementation concernant les emballages mis sur le marché et les déchets d’emballage qui donne de bons résultats depuis 1994. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

Que le gouvernement étudie la mise en place de normes visant à contrer le suremballage et à réduire la quantité de déchets d’emballages produits au Québec, notamment :

- a) en imposant à l’industrie une réglementation régissant le poids et le volume d’emballage des produits de consommation;
- b) en obligeant l’industrie à réduire l’impact écologique négatif des emballages qui s’avèrent nécessaires principalement pour des raisons de protection, de regroupement et d’information, en s’assurant par exemple que les emballages soient recyclables, biodégradables ou réutilisables, et ce, en prenant comme modèle la législation européenne.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE JONQUIÈRE

¹⁰ QUÉBEC, RECYC-QUÉBEC. *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, [En ligne], 2006, p. 3, www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/Bilan2006.pdf (page consultée le 25 juin 2009)

¹¹ QUÉBEC, RECYC-QUÉBEC. *Consultation du CCMÉ sur un projet de stratégie pancanadienne sur l’emballage écologique – Réflexions et propositions de Recyc-Québec*, [En ligne], 2009, p. 2, www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/ConsultationCCME.pdf (page consultée le 25 juin 2009)

| ENJEUX LIÉS À L'ÉTAT ET À LA GESTION DES COPROPRIÉTÉS | |
|---|---|
| ATTENDU QUE | la copropriété divise au Québec a été créée juridiquement en 1969 et qu'un boom de ce type de construction s'est effectué au cours des années 90 et 2000; |
| ATTENDU QUE | ce type d'habitation permet d'atténuer en partie la problématique de l'étalement urbain; |
| ATTENDU QUE | pour plusieurs citoyens et citoyennes, soit environ 650 000 personnes, tant des jeunes professionnels que des retraités, il s'agit d'un investissement majeur de leur patrimoine; |
| ATTENDU QUE | plusieurs exemples de problèmes, notamment à la suite d'un vice de construction ou d'une mauvaise planification des travaux à effectuer, ont émergé au cours des dernières années; |
| ATTENDU QU' | actuellement la copropriété manifeste des signes de dysfonctionnement, tant sur le plan de la gouvernance des fonds de prévoyance que sur celui de la responsabilité des promoteurs et entrepreneurs; |
| ATTENDU QU' | une mauvaise administration du fonds de prévoyance – pour les parties communes, notamment le remplacement du revêtement extérieur, le toit, les fenêtres – pourrait accentuer la dégradation de l'immeuble et mettre en danger les résidents; |
| ATTENDU QUE | le parc immobilier est déjà âgé à certains égards; |
| ATTENDU QUE | l'application des dispositions du <i>Code civil</i> en matière de copropriété est source de nombreux problèmes en raison de l'incompréhension des règles par les citoyens et citoyennes; |
| ATTENDU QUE | une perte de confiance du public pour ce type de construction entraînerait des coûts considérables pour l'ensemble des contribuables québécois. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. D'examiner globalement les enjeux associés à la copropriété et de considérer la possibilité de revoir l'encadrement législatif et réglementaire associé autant à la construction des immeubles, qu'à l'entretien et qu'à la gestion des copropriétés;
2. D'entrevoir la possibilité d'obliger les syndicats de copropriété à se doter d'un certificat d'état d'immeuble, à faire effectuer des inspections périodiques de l'immeuble, à maintenir un carnet d'entretien, à faire préparer et mettre à jour des études de fonds de prévoyance correspondant aux besoins de leur immeuble par des professionnels qualifiés, et à mettre en place un plan de financement pour les travaux futurs;

-
3. De considérer l'imposition d'obligations plus vastes et précises de divulgation, autant aux promoteurs, dans la note d'information, qu'aux syndicats de copropriété, quant à l'état des finances des syndicats, préalablement à toute vente d'unité en copropriété;
 4. De s'inspirer des législations actuellement en vigueur ailleurs en Amérique du Nord, notamment en Ontario, en Floride et en Californie, afin de s'assurer que les copropriétés disposent de fonds de prévoyance adéquats pour répondre aux besoins des immeubles;
 5. Dans un souci de protection du patrimoine, d'évaluer l'encadrement de gestionnaires d'immeubles pour assurer leur compétence et leur solvabilité.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE LAVAL-DES-RAPIDES
ET COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE QUÉBEC

| POUR UNE PÉRENNITÉ EN MATIÈRE DE FINANCEMENT DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | |
|--|--|
| ATTENDU QUE | le taux de cotisation à la Régie des Rentes du Québec (RRQ) a été gelé de 1966 à 1986; |
| ATTENDU QU' | une modification du taux de cotisation doit passer par un amendement à l'article 44.1 de la <i>Loi sur le régime de rentes du Québec</i> ; |
| ATTENDU QUE | le choc démographique diminuera de beaucoup le nombre de cotisants à la caisse dans les prochaines années; |
| ATTENDU QU' | en vertu du <i>Rapport actuariel modifiant l'analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2006</i> , le maintien du taux actuel entraînerait un épuisement de la caisse en 2049, soit le moment où la génération y arriverait à la retraite; |
| ATTENDU QUE | ces décisions politiques peuvent être difficiles et auront des impacts importants sur les générations futures; |
| ATTENDU QU' | il est possible de déterminer le taux adéquat de cotisation par le biais de données objectivables, comme des rapports actuariels, lorsque des cibles claires ont été émises; |
| ATTENDU QU' | une évaluation actuarielle est déjà prévue tous les trois ans à l'art. 216 de la <i>Loi sur le régime de rentes du Québec</i> . |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Soit de fixer des cibles en matière de taux de cotisation optimal à long terme tout en laissant le pouvoir de fixation du taux de cotisation effectif à la régie des rentes du Québec;

Ces modifications auraient lieu une fois tous les deux ans, à la suite à d'une analyse actuarielle de la situation de la caisse de retraite, dans le respect des cibles déterminées par le gouvernement.

COMMISSION-JEUNESSE

| COMPAGNONNAGE | |
|---------------|--|
| ATTENDU QUE | le taux de décrochage est trop élevé au Québec, (le taux de diplomation, avant l'âge de 20 ans, est actuellement de 70 % à 72 %); |
| ATTENDU QU' | une partie des jeunes décrocheurs ne termineront jamais leur secondaire V; |
| ATTENDU QU' | il y a une pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans plusieurs domaines; |
| ATTENDU QUE | dans ces milieux de main-d'œuvre spécialisée, le jeune doit avoir obtenu son DES en plus d'acquérir une certaine compétence ou expérience afin d'obtenir ses cartes de compétence. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Soient apportées des modifications aux critères d'admissibilité de certains programmes de formation professionnelle :

- a) permettre aux jeunes qui n'ont pas obtenu leur diplôme d'études secondaires de participer à un programme de compagnonnage qui permet d'acquérir les connaissances et l'expérience requises afin d'obtenir des cartes de compétences nécessaires à l'exercice de certains métiers spécialisés;
- b) le programme de compagnonnage serait reconnu également comme équivalence visant l'obtention du DES – formation professionnelle;
- c) le programme de compagnonnage serait particulièrement encouragé dans la fonction publique où ces métiers spécialisés sont exercés.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTRÉAL

| LIEN RAPIDE ENTRE LE CENTRE-VILLE DE MONTREAL ET L'AEROPORT DE DORVAL | |
|---|---|
| ATTENDU QUE | le projet de lien rapide entre l'aéroport de Dorval et le centre-ville de Montréal est présentement de nouveau à l'étude par les paliers différents de gouvernement; |
| ATTENDU QUE | le gouvernement du Québec, par l'entremise de l'Agence métropolitaine de transport, participe présentement à ces études; |
| ATTENDU QUE | le service local et l'accès local pour les résidents de Montréal au service de transport en commun rapide entre l'aéroport et le centre-ville doivent être tout aussi importants que le service rapide aéroportuaire; |
| ATTENDU QUE | le service local et l'accès local optimal comprennent nécessairement un arrimage avec les quartiers locaux traversés par le tracé du lien, et également un arrimage maximal et optimal avec les autres moyens de transport en commun existants, notamment le métro; |
| ATTENDU QU' | un volet de service local comprend des éléments qui doivent être adéquats et appropriés pour exploiter ce volet, entre autres le tracé des arrêts locaux, un terminus avec un arrimage le plus rapproché que possible du métro et le matériel roulant; |
| ATTENDU QUE | ce volet de service local avec un arrimage le plus rapproché que possible du métro permettra de réduire l'émission des gaz à effet de serre de façon importante, de réduire la congestion routière entre l'aéroport et le centre-ville, en plus de rentabiliser le projet; |
| ATTENDU QU' | une infrastructure de transport en commun qui traverse Montréal et dont les coûts partiels de construction ainsi que les déficits probables totaux d'exploitation seraient à la charge des résidents de Montréal devrait servir les résidents de Montréal et tenir compte de leurs besoins en matière de transport en commun. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec appuie, exige et incorpore un volet de transport local avec un arrimage le plus rapproché que possible du métro dans l'infrastructure du lien, permettant ainsi de desservir le plus de résidents possible entre l'aéroport et le centre-ville.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

| ENCADREMENT DES ELEVEURS DE CHIENS AU QUEBEC | |
|--|--|
| ATTENDU QUE | la législation et la réglementation au Québec n'empêchent pas suffisamment l'implantation d'éleveurs de chiots œuvrant dans des conditions d'élevage inacceptables; |
| ATTENDU QUE | la nécessité d'intervenir pour empêcher la prolifération d'entreprises communément appelées « usine à chiots », à savoir des opérations d'élevage qui vendent des chiens dont l'état de santé est précaire, et chez qui les soins et la socialisation sont inadéquats; |
| ATTENDU QUE | le mauvais traitement des animaux élevés dans ces conditions consiste non seulement en des gestes de cruauté, mais fait en sorte que se développent des animaux ayant des problèmes de santé et des comportements à risque pouvant aller jusqu'à mettre en danger la sécurité de leurs futurs propriétaires et de leurs enfants; |
| ATTENDU QU' | en parallèle de la nécessité d'intervenir à l'égard des éleveurs de chiens, la société québécoise doit prendre des mesures d'éducation afin de minimiser le plus possible les risques de morsures des enfants. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement libéral du Québec adopte des lois plus sévères afin de mieux encadrer l'élevage de chiots et prend les mesures nécessaires afin d'empêcher des conditions d'élevage inacceptables;
2. De surcroît, le gouvernement libéral du Québec favorise l'implantation d'un programme éducatif national de prévention des morsures de chiens destiné aux jeunes enfants du primaire et du préscolaire.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE LA MONTÉRÉGIE-EST

| COMPOSTAGE | |
|-------------|---|
| ATTENDU QUE | la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008</i> confirme l'engagement du Québec et sa volonté de mettre en œuvre les moyens qui nous permettront de mieux protéger l'environnement et les ressources dont nous dépendons tous; |
| ATTENDU QUE | l'objectif général de cette politique est de mettre en valeur au moins 65 % des matières résiduelles qui peuvent être valorisées annuellement; |
| ATTENDU QUE | pour atteindre cet objectif, la politique prévoit que les municipalités doivent mettre en valeur 60 % des matières putrescibles (résidus verts et alimentaires); |
| ATTENDU QUE | la politique prévoit que les municipalités devront obligatoirement récupérer, aux fins de mise en valeur, les résidus verts (feuilles et herbes) qui ne peuvent être laissés sur place; |
| ATTENDU QU' | aucune mesure similaire n'est prévue pour les résidus alimentaires. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec sensibilise davantage les municipalités afin de mettre en valeur une partie de leurs résidus alimentaires.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

| RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS DE BOISSON | |
|--|--|
| ATTENDU QUE | selon les chiffres de Recyc-Québec, environ 5 milliards de contenants de boisson sont vendus au Québec par année (principalement du verre, du plastique et du métal); |
| ATTENDU QUE | sur ce nombre, toujours selon les chiffres de Recyc-Québec, on estime à près de 2 milliards le nombre de contenants par année qui ne sont pas récupérés; |
| ATTENDU QUE | les taux de récupérations proviennent essentiellement de deux sources, soit le système de gestion des consignes et la collecte sélective municipale; |
| ATTENDU QUE | plusieurs autres provinces, qui utilisent un système de consigne sur un plus grand nombre de types de contenants, déclarent des taux de récupération beaucoup plus élevés que le Québec; |
| ATTENDU QUE | l'application des principes de développement durable exige la mise en place de mesures réelles de responsabilité élargie des producteurs; |
| ATTENDU QU' | il est dans l'intérêt de tous que l'État adopte des programmes vigoureux et efficaces visant à favoriser la récupération et le recyclage de contenants à remplissage unique. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. Que l'État adopte des mesures concrètes pour assurer l'application au Québec de la responsabilité élargie du producteur à plus de produits, particulièrement les bouteilles d'eau et de vin;
2. Que l'État accroisse la conscience environnementale des Québécois, des entreprises et des producteurs afin de contribuer à un effort collectif pour le développement durable;
3. Que l'État bonifie sa politique de gestion des matières résiduelles en imposant immédiatement des objectifs qui permettront au Québec de rattraper les taux de récupération de l'Ontario;
4. Que Recyc-Québec soit responsable de l'atteinte de ces nouveaux objectifs et fasse rapport à chaque année à l'Assemblée nationale;
5. Que l'État élargisse le programme de consigne ou de responsabilisation élargie des producteurs pour tous les contenants de boissons de verre, de plastique ou de métal à remplissage unique n'étant pas encore consignés;
6. Que l'État augmente et uniformise le taux de la consigne pour tous les contenants consignés;
7. Que l'État incite les municipalités du Québec à faciliter la récupération hors foyer et à dissuader, lorsque cela est possible, la consommation d'eau, de jus et d'autres boissons distribués dans des contenants à usage unique;
8. Que l'État bannisse, dans tout établissement de l'État où cela est possible, la distribution ou la vente d'eau dans des contenants en plastique à remplissage unique.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTRÉAL, COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTÉRÉGIE-CENTRE, COMMISSION-JEUNESSE, COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTÉRÉGIE-EST, COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LANAUDIÈRE, ASSOCIATION LIBÉRALE DE MERCIER ET L'ASSOCIATION LIBÉRALE DE CRÉMAZIE

| PÉNURIE DE MÉDECINS DE FAMILLE | |
|--------------------------------|---|
| ATTENDU QUE | la délivrance des soins de santé au Québec repose sur l'accès des usagers à des services de santé de proximité dispensés par les médecins de famille pour des soins non urgents, des services de prévention et de suivi régulier; |
| ATTENDU QUE | les besoins sont criants pour les services de médecins de famille au Québec, là où la proportion de médecins de famille est bien en- deçà de la moyenne québécoise de 107 médecins par 100 000 habitants; |
| ATTENDU QUE | l'Agence de la santé et des services sociaux et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec agissent pour créer des Groupes de médecine de famille pour pallier cette pénurie, mais que beaucoup de chemin reste à faire pour améliorer l'accessibilité aux médecins de famille au Québec; |
| ATTENDU QUE | l'Association québécoise de la défense des personnes retraitées et préretraitées rappelle régulièrement l'impact négatif de la pénurie de médecins de famille et l'urgence d'agir pour augmenter les effectifs médicaux; |
| ATTENDU QUE | les instances régionales du Parti libéral du Québec ont proposé et endossé des résolutions permettant une meilleure accessibilité aux médecins de famille, dont la résolution de la Commission-Jeunesse d'août 2007 accélérant l'accréditation des acquis des médecins immigrants résidents du Québec; |
| ATTENDU QUE | la députation et le groupe ministériel du Parti libéral du Québec reconnaissent la gravité de la pénurie de médecins à travers le Québec et le besoin d'accélérer la formation et le placement des médecins de famille dans les régions affectées par cette pénurie. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Les Agences de la santé et des services sociaux régionales, de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, étudient la possibilité d'accélérer le recrutement de médecins de famille dans toutes les régions administratives, particulièrement dans celles où la proportion de médecins par habitant est inférieure à la moyenne québécoise;
2. Les Agences de la santé et des services sociaux régionaux, de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, étudient la possibilité d'accélérer la création de groupes de médecine de famille à travers les régions ayant des besoins criants pour des médecins de famille;
3. Le gouvernement du Québec poursuive ses discussions avec le Collège des médecins du Québec quant à l'accélération du processus d'équivalence des diplômes des médecins immigrants pour que les Agences de la santé et des services sociaux régionales, de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, puissent avoir recours aux médecins immigrants ayant obtenu leurs équivalences de pratique au Québec.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LAVAL, COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DES LAURENTIDES, COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LANAUDIÈRE, COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTÉRÉGIE-EST, COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTÉRÉGIE-CENTRE ET COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTÉRÉGIE-OUEST

| POUR L'IMPLANTATION D'UNE CULTURE ENVIRONNEMENTALE AU QUÉBEC | |
|--|--|
| ATTENDU QUE | l'implantation au niveau global d'une culture de respect de l'environnement passe par l'implication de la relève; |
| ATTENDU QUE | le cursus scolaire primaire au Québec est déjà doté d'une plateforme en sciences naturelles qui permet aux étudiants de se familiariser avec les notions d'écologie; |
| ATTENDU QUE | cette partie du cursus gagnerait en accessibilité et en portée si elle était bonifiée par davantage de notions pratiques en matière de respect de l'environnement et de comportements éco-responsables accessibles aux citoyens et pouvant être reproduits au quotidien. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

D'augmenter le contenu en matière d'enseignement des bonnes pratiques environnementales dans le cheminement scolaire primaire en :

- a) axant un cours de sciences naturelles d'une durée d'un an sur les principes d'écologie et sur leur application;
- b) intégrant au cursus scolaire, de la première à la sixième année, une série de projets interdisciplinaires et parascolaires initiant au respect de l'environnement.

COMMISSION-JEUNESSE

| SOUTIEN À L'INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'HYDROGÈNE | |
|---|---|
| ATTENDU QU' | il est primordial de développer de nouvelles sources d'énergie propre pour diminuer l'émission de GES et améliorer l'environnement; |
| ATTENDU QUE | l'hydrogène est une source d'énergie propre et qu'elle peut être utilisée comme carburant; |
| ATTENDU QUE | l'Institut de recherche sur l'hydrogène (IRH) à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) est un des meilleurs centres de recherche sur l'hydrogène et que ses travaux et découvertes sont reconnus nationalement et internationalement; |
| ATTENDU QUE | comparativement à d'autres centres de recherche sur l'hydrogène qui sont grandement appuyés par leur gouvernement, l'IRH manque de soutien et aurait besoin d'appuis tangibles pour faire porter ses travaux jusqu'aux acteurs nationaux et internationaux. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec soutienne davantage l'Institut de recherche sur l'hydrogène (IRH) à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) en lui donnant des appuis tangibles pour accroître sa visibilité et faire porter ses travaux et ses découvertes jusqu'aux acteurs nationaux et internationaux notamment lors des expositions et conférences mondiales.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MAURICIE

RÉSOLUTION 21

| FORMATION SUR MESURE | |
|----------------------|--|
| ATTENDU QU' | une partie de nos travailleurs et travailleuses ne répond pas à certains des critères exigés par les programmes de formation en raison d'un niveau de scolarité trop faible; |
| ATTENDU QUE | des formations ne peuvent être dispensées faute d'un nombre suffisant d'inscriptions pour répondre aux critères de financement. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QU' :

On adapte les critères d'admissibilité et les critères de financement aux réalités des régions ressources actuellement aux prises avec des problématiques aiguës tel le nécessaire repositionnement des travailleurs de l'industrie forestière ayant perdu leur emploi.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT

| POUR UNE VISION GLOBALE DE LA VILLE AU QUÉBEC | |
|---|---|
| ATTENDU QUE | le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique de la ruralité à vocation interministérielle qui s'est traduite par un vif succès depuis son adoption; |
| ATTENDU QU' | il existe au Québec une certaine confusion quant aux responsabilités en matière d'urbanisme des diverses autorités que sont, entre autres, les Municipalités régionales de comté (MRC), les Communautés urbaines et métropolitaines, les Conférences régionales des élus et les gouvernements provinciaux et municipaux; |
| ATTENDU QUE | les projets proposés par ces divers paliers de gouvernance lors du dépôt de leurs plans d'action respectifs en matière d'aménagement du territoire devraient tous s'inscrire dans le respect des principes généraux de développement durable en zone urbaine; |
| ATTENDU QUE | les divers projets mis en place par les ministères gagneraient en cohésion s'ils étaient soumis à des règles globales et pérennes en matière d'aménagement du territoire, lesquelles seraient appliquées de façon horizontale au sein du gouvernement du Québec, de façon à harmoniser les visions de développement entretenues par les différents acteurs impliqués. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC DE :

- a) mettre en place une vision nationale de ce à quoi devraient tendre l'urbanisme et l'aménagement du territoire dans les villes du Québec, par le biais d'un document étoffé pouvant prendre la forme d'une *Politique publique de la ville*;
- b) poser comme enjeux prioritaires de la *Politique publique de la ville* :
 - i. la délimitation d'une zone d'urbanisation et l'obligation d'adopter des normes visant la densification de la population pour les agglomérations de recensement¹²;
 - ii. la réduction de l'utilisation de la voiture et l'amélioration du transport en commun;
 - iii. le développement d'espaces verts en milieu urbain;
 - iv. le développement d'une certification environnementale en matière d'éco-quartiers¹³;
 - v. le développement d'espaces économiques attractifs pour la population et les entreprises;
 - vi. la diminution de la pollution et la mise en place d'infrastructures et d'une réglementation favorisant les comportements éco-responsables;
- c) s'assurer de l'implantation de la *Politique publique de la ville* à travers les divers paliers de gouvernance ayant compétence en matière d'urbanisme et de gestion du territoire, de façon à assurer une cohérence à travers la province;
- d) d'adopter une loi à vocation interministérielle, à l'image de la *loi sur le développement durable*, visant à assurer la cohérence des actions de chaque ministère avec la *Politique publique de la ville*.

COMMISSION-JEUNESSE

¹² Soient les villes de 50 000 habitants et plus.

¹³ À l'image des éco-quartiers nordiques déjà existant en Scandinavie et de certains quartiers en Chine.

| RESPECT DES PASSAGES POUR PIÉTONS | |
|-----------------------------------|--|
| ATTENDU QUE | les règles de civisme et celles imposées par le Code de sécurité routière au Québec ne semblent généralement pas respectées à l'égard des piétons empruntant les voies de passages qui leurs sont réservées; |
| ATTENDU QUE | les campagnes de publicité du gouvernement sur cette question de civisme ne semblent pas procurer les résultats escomptés; |
| ATTENDU QUE | les amendes prévues au Code de la sécurité routière ne semblent pas avoir eu un effet dissuasif suffisant; |
| ATTENDU QUE | ce comportement potentiellement dangereux semble être beaucoup plus constaté dans certaines régions du Québec que dans les autres provinces et États avoisinants. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement libéral du Québec accentue sa campagne de civisme en cours afin de favoriser un respect strict par les conducteurs automobiles à l'égard des piétons empruntant les passages sur les voies routières, tout en s'assurant que les piétons soient eux aussi sensibilisés à leurs obligations;
2. Le gouvernement libéral du Québec ajoute la possibilité de donner des points d'inaptitudes aux conducteurs de véhicules routiers qui ne respecteraient pas ces règles, particulièrement dans les zones à risque élevé comme à proximité des écoles et des hôpitaux, tout en s'assurant que la signalisation dans ces zones soit optimisée.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE LA MONTÉRÉGIE-EST

| AIDE AUX ETUDES SUPÉRIEURES | |
|-----------------------------|---|
| ATTENDU QUE | nous sommes à un moment de l'histoire où la population est vieillissante, où l'on a grand besoin de main-d'œuvre qualifiée, et où une pénurie de travailleurs et travailleuses est anticipée; |
| ATTENDU QUE | le gouvernement libéral connaît un très bon succès avec sa politique familiale pour accroître le taux de natalité au Québec et qu'il est ainsi de plus en plus fréquent de trouver des familles nombreuses, spécialement en région périphérique; |
| ATTENDU QUE | plusieurs parents aux prises avec une telle situation n'ont pas la capacité de contribuer financièrement aux études de leurs enfants de façon aussi importante, ce qui oblige souvent ces derniers à gagner un revenu pendant la saison estivale; |
| ATTENDU QUE | que le système de prêts et bourses actuel ne tient pas compte de la réalité des familles nombreuses et que les montants octroyés sont diminués dès que l'étudiant ou l'étudiante touche un revenu pendant la saison estivale. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Des améliorations soient apportées au système actuel d'attribution de prêts et bourses en vue de corriger certaines iniquités, dont celles engendrées par les familles nombreuses et celles liées à la baisse des montants octroyés pour les étudiants et étudiantes qui travaillent pendant la saison estivale.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT

| PERTES DUES AUX CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES | |
|---|---|
| ATTENDU QUE | le Québec est un modèle en Amérique du Nord dans le domaine du développement durable et est déjà bien engagé dans le virage vert; |
| ATTENDU QUE | le Parti libéral du Québec (PLQ) favorise activement la protection de l'environnement; |
| ATTENDU QUE | l'agriculture et l'agroalimentaire québécois se positionnent bien et jouissent d'une réputation favorable dans plusieurs pays; |
| ATTENDU QUE | la compétition hors Québec est de plus en plus vive et diversifiée; |
| ATTENDU QUE | le choix de société et les mesures de protection de l'environnement qui s'ensuivent imposent des contraintes aux agriculteurs; |
| ATTENDU QUE | plusieurs États subventionnent leur agriculture tout en imposant moins de restrictions environnementales. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec s'assure d'une saine compétitivité hors Québec en appuyant les agriculteurs au niveau des exigences environnementales.

ASSOCIATIONS LIBÉRALES DE LOTBINIÈRE, DE FRONTENAC,
DE BEAUCE-NORD ET DE MONTMAGNY-L'ISLET

| PROJET DE RECOUVREMENT DE L'AUTOROUTE VILLE-MARIE | |
|---|--|
| ATTENDU QUE | l'autoroute Ville-Marie constitue depuis plus d'une vingtaine d'années une cicatrice dans le centre-ville de Montréal; |
| ATTENDU QUE | ce trou dans la trame urbaine constitue une barrière physique et psychologique entre les différents quartiers riverains de la A720 (Vieux-Montréal, Quartier chinois et Centre-Sud); |
| ATTENDU QUE | la présence à ciel ouvert de cet axe de circulation rapide et à grande capacité altère de façon considérable la qualité de vie des résidents du quartier; |
| ATTENDU QUE | la moitié est du centre-ville est un secteur grandement défavorisé et dénaturé, ce qui constitue un frein à son développement économique et social; |
| ATTENDU QUE | différents projets de développements immobiliers, commerciaux et institutionnels sont prévus le long et au-dessus de cet axe (SRC, CHUM, Faubourg Québec, etc.); |
| ATTENDU QU' | il s'agit de l'une des principales portes d'entrée du centre-ville de Montréal qui revêt davantage des allures de zone sinistrée; |
| ATTENDU QUE | le gouvernement du Québec accélère la réalisation de son programme d'infrastructures et en augmente les investissements. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec, dans la foulée de la mise en œuvre du programme d'infrastructures métropolitaines, élabore un plan pour le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie entre Saint-Urbain et Frontenac;

Le ministère des Transports propose d'aménager cette artère cruciale en tenant compte des enjeux locaux. Cette réalisation corrigerait une anomalie et permettrait la revitalisation du centre-ville et la mise en œuvre de plusieurs projets structurants pour le centre-ville de la métropole.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE MONTRÉAL

| PARACHÈVEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DE LA TOUR DU STADE EN IMMEUBLE À BUREAU | |
|---|---|
| ATTENDU QUE | le stade olympique demeure une œuvre inachevée, dévitalisée et sous-utilisée incluant la tour qui compte 20 étages presque tous inoccupés; |
| ATTENDU QUE | des travaux de rénovation ont déjà été entamés et des sommes dépensées dans la tour de Montréal afin d'y aménager des espaces à bureaux répartis sur 12 étages; l'espace une fois aménagé aura une superficie d'environ 20 000 m ² et pourra accueillir 1 500 personnes; |
| ATTENDU QUE | la RIO et le promoteur immobilier ont décidé de résilier le bail emphytéotique; ainsi, la RIO récupère la totalité du droit de propriété de la tour et pourrait y développer un nouveau projet; |
| ATTENDU QUE | le secteur du stade a une très grande capacité d'accueil, vu la proximité de 2 stations de métro et de stationnements, ainsi que la présence de grandes artères et de pistes cyclables; |
| ATTENDU QUE | le gouvernement du Québec paie de toute façon pour l'entretien et la rénovation de l'ensemble du complexe; |
| ATTENDU QUE | le gouvernement du Québec paie aussi des loyers pour maintenir ses ministères et organismes à Montréal; |
| ATTENDU QUE | le quartier Hochelaga-Maisonneuve situé dans l'est de Montréal a bien besoin de projets de développement économique structurants; |
| ATTENDU QUE | un projet d'aménagement évalué à 189 millions de dollars est envisagé afin entre autres de relier les secteurs du Jardin botanique et les abords du Stade Olympique. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

L'État s'engage à parachever les travaux d'aménagement de la tour de Montréal pour y relocaliser 1500 de ses fonctionnaires travaillant dans les secteurs publics et parapublics;

En plus d'occasionner des économies de loyer au Centre-ville, la réalisation de ce projet amènerait dans Hochelaga-Maisonneuve de bons emplois avec l'arrivée de ces travailleurs. Ce qui par le fait même permettrait de créer une nouvelle offre de services (emplois locaux) dans ce quartier de Montréal.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE SAINTE-MARIE-SAINT-JACQUES

| PROTECTION DE L'HABITAT DES ESPÈCES FAUNIQUES | |
|---|--|
| ATTENDU QUE | la <i>Loi sur les espèces menacées et vulnérables</i> désigne, entre autres, les espèces fauniques vivant au Québec qui nécessitent d'être protégées; |
| ATTENDU QUE | les espèces fauniques menacées ou vulnérables désignées en vertu de cette loi et leurs habitats sont régis par la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> ; |
| ATTENDU QUE | la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> protège l'habitat des espèces fauniques désignées et non les espèces elles-mêmes |
| ATTENDU QUE | l'habitat de plusieurs espèces fauniques menacées et vulnérables n'est pas protégé en vertu de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> et que, par conséquent, ces espèces demeurent sans protection. |

IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec définit par décret les habitats des espèces fauniques menacées et vulnérables afin d'assurer à ces espèces la protection qu'elles méritent.

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

